

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1141 infligeant une punition de demi-solde à Abdi Houssein.

n° 1141

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 octobre 1949

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1949

Date du numéro
31 octobre 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945

Vu la décision n° 777 du 18 juillet 1949 engageant le nommé Abdi Houssein en qualité de chauffeur auxiliaire à la Direction du port

Vu le rapport de gendarmerie n° 56/2 du 13 septembre 1949 et sur la proposition du directeur du port.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une punition de suspension de demi-solde, pendant huit jours, est infligée à Abdi Houssein, chauffeur auxiliaire à la Direction du port, pour faute grave dans l'exécution de son service. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.